RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00693
Numéro SIREN : 335 146 312
Nom ou dénomination : ABB FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2019 sous le numéro de dépôt 27319

ABB France
Société par Actions Simplifiée au capital de 25.777.845,30 euros
Siège Social : 7, boulevard d'Osny – 95800 Cergy Saint Christophe
RCS Pontoise 335 146 312

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DES ASSOCIES EN DATE DU 2 OCTOBRE 2019

Greffe Tribunal de Commerce - Pontoise
12 OCT. 2019
N° 27319

L'an deux mille dix-neuf,
Le deux octobre à neuf heures trente,

Les associés de la Société ABB France, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la société ABB France sis à Cergy Saint Christophe (95800), 7 boulevard d'Osny, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société ABB SAS est représentée par Monsieur Jacques MULBERT en sa qualité de Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques MULBERT.

Madame Claude TOFFIN assume les fonctions de secrétaire et de scrutateur.

Madame Viviane GUERIN (Titulaire), Messieurs Karim GOUASMI (Titulaire) et Michel BEKAERT (Titulaire), élus du Comité d'Entreprise, assistent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés,
- une copie de l'avis de convocation paru dans un journal d'annonces légales,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- rapport de la Présidence,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise : dépôt N°27319 en date du 12/10/2019

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, prend acte de la démission de Madame Helena KAZAMAKI de ses fonctions de Directeur Général et donne au Directeur Général quitus entier et définitif de sa gestion.

La démission de Madame Helena KAZAMAKI prendra effet à compter de ce jour.

L'Assemblée remercie Madame KAZAMAKI pour ses services au cours de son mandat passé en qualité de Directeur Général de la société ABB France.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme, en qualité de Directeur Général de la Société, Madame Claude TOFFIN, née le 21 août 1967 à Tours, demeurant 22, clos du Clos Lacroix 95310 Le Plessis Bouchard, en remplacement de Madame Helena KAZAMAKI, démissionnaire, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Madame Claude TOFFIN est nommée pour une durée non limitée, étant toutefois précisé que, conformément aux statuts, cette durée ne pourra être supérieure à la durée du mandat du Président.

L'exercice de ses fonctions de Directeur Général par Madame Claude TOFFIN ne donnera pas lieu à une rémunération. Toutefois, les frais encourus par Madame Claude TOFFIN dans l'exercice de ses fonctions pourront lui être remboursés sur justificatif.

Madame Claude TOFFIN a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées, ayant précisé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Le Président
Jacques MULBERT

Le Scrutateur
Claude TOFFIN

Claude TOFFIN
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Le Secrétaire
Claude TOFFIN